



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1762 MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 mai 2024, le règlement numéro 1762 intitulé : « **Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics et abrogeant le règlement numéro 744** ».

Ce règlement entrera en vigueur le **15 juillet 2024**.

À partir de cette date, tous les avis publics, sauf les avis publics relatifs aux ventes pour défaut de paiement de taxes et ceux relatifs aux appels d'offres publics, seront uniquement publiés aux endroits suivants :

- sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.becancour.net;
- à l'hôtel de ville, sur le babillard à l'entrée.

Afin de rester à l'affût des avis publics publiés par la Ville, il est possible de vous inscrire à l'Infolettre, par courriel, en suivant cette procédure :

Procédure pour être avisé par courriel lors de la publication d'avis publics :

Méthode numéro 1 :

Dans le bas de la page d'accueil (zone en gris foncé), dans la section Infolettre, inscrire votre courriel dans la zone de texte blanche et cliquer sur le bouton « S'inscrire ».

Méthode numéro 2 :

Si vous possédez un compte, vous pouvez vous connecter à votre compte et, dans la section « Préférences », vous pouvez cocher toutes les publications que vous désirez recevoir, dont les avis publics, et cliquer sur le bouton « Enregistrer mes préférences ».

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire à l'Infolettre, vous pourrez consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville comme suit :

Procédure pour consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville :

Méthode numéro 1 :

Sur la page d'accueil, dans la section « Accès rapide », cliquer sur le bouton « Avis publics ». Cliquer sur l'avis que vous souhaitez consulter.

Méthode numéro 2 :

Sur la page d'accueil, dans l'onglet « Citoyens », cliquer sur « Avis publics ». Cliquer sur l'avis que vous souhaitez consulter.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 mai 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville